

**DELIBERATION N°2022-23_059
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 4 mai 2023

Relevé de conclusions de la CFVU du 30 mars 2023

La délibération étant présentée pour **DECISION**.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 23 Membres représentés : 6 Total : 29	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 29 Pour : 27 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le relevé de conclusions de la commission du 30 mars 2023.

Besançon, le 4 mai 2023

Pour la Présidente et par délégation,
le directeur général des services

Thierry CAMUS



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
Procès-verbal de la CFVU

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*

	RELEVÉ DE CONCLUSION CFVU du 30 mars 2023	
	Rédigé par : Sabine COULOT-RICHARD	Validé par : Laurence RICQ

La commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le jeudi 30 mars 2023 en visioconférence sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

COLLEGE A

Guy LABARRE (UFR SLHS)

COLLEGE B

Rémy VIENNET (IUT BV)
Pascal GILLON (UFR SLHS)

COLLEGE USAGERS

Lamia BOURAQIA (UFR SLHS) - Suppléante
Sarah CHAVALAUDRA (UFR SLHS)
Maxime CONTE (UFR SLHS)
Sina-Deu ANATE (UFR ST)
Florentin GUINOT (UFR SANTE)
Marceline MARTIN (UFR SANTE)
Camille BUHOT (UFR SANTE)
Nicolas CHARPENTIER (UFR ST)
Enora VAGNAUX (UFR SLHS) - Suppléante
Thomas MENETREY (UFR SLHS)
Matthieu GUENOT-INNESTI (UFR SLHS/SJEPG)

COLLEGE BIATSS

Christine LOPEZ (UFR SJEPG)

INVITES

Sabine COULOT-RICHARD (BES)
Patricia VUILLEMIN

EXCUSES

Etienne SALOMON (INSPE)
Jean-Emmanuel LAFARGE (IUT BV)
Mostapha DISS (UFR SJEPG)
Evelyne POINCELOT (UFR SJEPG)
Anne-Lise COCHARD (IUT BV)
Salima INEZARENE (*Représentant de la Région de Franche-Comté*)
Romain HASSOLD (INSPE)

POUVOIRS

Pascal GILLON	a reçu procuration de Marie-Hélène DE SEDE-MARCEAU (UFR SLHS)
Camille BUHOT	a reçu procuration de Nadine MAGY-BERTRAND (UFR SANTE)
Guy LABARRE	a reçu procuration de Pierre JOUBERT (UFR ST)
Maxime CONTE	a reçu procuration de Samir JEMEÏ (IUT NFC)
Sarah CHAVALAUDRA	a reçu procuration de Thierry THEVENOT (UFR SANTE)
Rémy VIENNET	a reçu procuration de Anne-Laurence FERRARI (IUT BV)
Christine LOPEZ	a reçu procuration de Fabrice MUSSY (UFR STAPS)
Marceline MARTIN	a reçu procuration de Christine LE NOAN (Personnalité intuitu personae)
Florentin GUINOT	a reçu procuration de Cyril GRANDPERRIN (UFR SANTE)
Thomas MENETREY	a reçu procuration de Juliette DEVAUX (UFR SJEPG)
Lamia BOURAQIA	a reçu procuration de Elsa CURTIT (UFR SANTE)

Ordre du jour

1.	Approbation du relevé de conclusions du 23 février 2023	3
2.	Informations diverses.....	3
3.	Révision du calendrier des secondes chances 2022-2023 SIEPG.....	4
4.	Calendrier des formations pour l'année universitaire 2023-2024.....	4
5.	Travaux de la commission scolarité et pédagogie pour l'année universitaire 2023-2024.....	5
a.	Règlement général des études et des examens.....	5
b.	Règlement général des études et des examens applicables au BUT	6
c.	Note de cadrage des stages de la formation initiale.....	6
6.	Double diplomation UQAC	6
7.	Demandes d'ouverture à l'alternance pour l'année universitaire 2023-2024.....	6
8.	Questions diverses	7



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h05 en visioconférence.

Laurence RICQ accueille 2 nouveaux élus suite à des promotions internes de 2 membres titulaire de la Commission de la formation et vie universitaire et membre du conseil académique de l'université de Franche-Comté nommées par décret du Président de la République en date du 15 mars 2023 :

- Rémy VIENNET Enseignant Chercheur à l'IUT Besançon- Vesoul en remplacement de Madame Emmanuelle JACQUET.
- Jean Michel LAFARGE Enseignant à IUT Besançon-Vesoul en remplacement de Madame Laurence RICQ.

1. Approbation du relevé de conclusions du 23 février 2023

Laurence RICQ demande aux membres s'ils ont des remarques à formuler sur le relevé de conclusions de la dernière séance avant de le soumettre au vote.

Un usager indique que pour le vote du point 6 Mon Master « capacités offertes limitées et ajustements pour le recrutement en Master 1 », il y a eu 5 votes contre alors que le compte-rendu mentionne 1 vote contre.

Cette remarque est prise en compte et le relevé de décision sera modifié en ce sens.

Le relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 23 février 2023 avec cette modification est soumis au vote.

DECISION CFVU	APPROUVE
	résultat du vote : 25 POUR / 1 ABSTENTION

2. Informations diverses

✓ Mon Master :

Laurence RICQ indique les principales échéances et nouveautés concernant la nouvelle plateforme de candidature pour les Masters.

- La phase de paramétrage de la plateforme de uFC s'est terminée 16/03/2023.
- La phase de candidature des étudiantes a débuté le 22 Mars jusqu'au 18 Avril. Des difficultés à s'inscrire ont été remontées au ministère. Pour l'uFC sur 116 formations candidatables, 16 formations sont à reparamétrer pour lundi 3 avril 2023.
- Les étudiants en cursus CMI, après concertation avec le réseau Figure, doivent également candidater sur MonMaster
- Les textes attendus sur MonMaster sont parus :
 - Candidature Mon Master – Arrêté du 20/02/23
 - Calendrier : Arrêté du 23/02/23
 - Silence vaut Rejet – Décret paru au JO du 16/03
 - Traitement automatisé de données : Arrêté du 9 Mars



✓ **Parcoursup :**

La confirmation des vœux aura lieu le 6 avril 2023
Hors IUT -6.2 % avec IUT +6.2% correspond à la tendance.

✓ **SUMPSS devient SSE :**

Une présentation spécifique à la CFVU sera prévue

✓ **Certification en langue anglaise**

L'obligation est supprimée pour les LP et BUT – par arrêté du JO du 21/02/23

✓ **Offre de formation**

- Avis CAC et CA uFC du 08/03/23 -
- Mars à Mai : Phase d'expertise par les comités du Hcéres
- 25 Mai : Auditions Hcéres de la Gouvernance et des nouvelles formations
- Phase d'accréditation par la DGESIP et passage au CNESER pour accréditation
- Saisie dans Kofr des maquettes :
 - Cycle 1 : pour le 26 Juin
 - Cycle 2 : pour le 3 juillet
- Validation des maquettes en CFVU de septembre pour pouvoir commencer la communication sur la nouvelle offre de formation dans les salons à l'automne 2023.

3. Révision du calendrier des secondes chances 2022-2023 SJEPG

(Annexe 1)

En préambule Laurence RICQ indique que tous les points présentés pour avis à la CFVU sont ensuite passés en Conseil d'Administration.

La révision des calendriers concerne les LAS DROIT et Administration Economique et Social. En effet la date des épreuves de seconde chance de médecine tombait en même temps que les secondes chances de l'UFR Droit. Un décalage de la période des secondes chances en SJEPJ est demandé jusqu'au 19 juin 2023.

8 membres du CSAE ont émis un avis favorable à la révision de ce calendrier.

Le calendrier des secondes chances 2022-2023 est soumis au vote :

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : unanimité

4. Calendrier des formations pour l'année universitaire 2023-2024

(Annexe 2)

Laurence RICQ explique qu'un calendrier de la formation et des examens est défini pour chaque année d'étude de chaque diplôme.

Pour mémoire, la délibération de la CFVU du 23 février 2016 prévoit le principe d'élaboration des calendriers d'organisation de l'année :



Les calendriers ont été établis en prenant en compte les délibérations précédentes sur les bornes de l'année universitaire et le calendrier des congés universitaires.

Les calendriers doivent être validés par les conseils de gestion des composantes.

Des échanges avec élus ou représentants étudiants pour la construction de ces calendriers doivent avoir lieu.

Des temps de révision adaptés à l'organisation des examens doivent être prévus.

Les calendriers des formations sont soumis :

1) Consultation de CSAE (pour avis).

Effectivement, le juge estime qu'au-delà de sa dimension pédagogique, les calendriers ont un impact en termes d'organisation des services et des conditions de leur fonctionnement (conditions de travail des enseignants et des personnels).

2) Consultation de la CFVU (pour avis)

3) Décision par le CA

Les membres du Comité Social d'Administration d'Etablissement ont été invités à prendre connaissance des calendriers des formations 2023/2024 annexés.

Vote dématérialisé : résultat au 22/03/23 : 8 pour, 2 ne se sont prononcés.

Les calendriers des formations pour l'année universitaire 2023-2024 sont soumis au vote à l'exception des calendriers de SANTE et de l'INSPE.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : unanimité

5. Travaux de la commission scolarité et pédagogie pour l'année universitaire 2023-2024

Laurence RICQ rappelle que tous les membres de la CFVU ont été invités à la réunion de la commission scolarité et pédagogie qui s'est tenue le 6 mars dernier et qui a actualisé les 3 documents ci-après.

a. Règlement général des études et des examens

(Annexe 3)

Laurence RICQ apporte des éléments de précisions sur les éléments restés en suspens lors de la réunion.

S'agissant de la laïcité, des propositions d'ajouts avaient été suggérées. Après consultation du référent laïcité de l'université, il convient de rester sur des termes généraux.

Après avoir demandé aux membres de la CFVU s'ils avaient des questions, le RGEE est soumis à approbation

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : 23 POUR / 3 CONTRE



b. Règlement général des études et des examens applicables au BUT

(Annexe 4)

Laurence RICQ rappelle les points vus en commission pédagogie et notamment l'harmonisation des 2 bachelors en cas d'absence injustifiée avec la suppression du malus.

Le RGEE BUT est soumis à approbation

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : 22 POUR / 4 CONTRE

c. Note de cadrage des stages de la formation initiale

(Annexe 5)

Laurence RICQ rappelle que ce document a été mis en place l'année dernière.

Il a été actualisé avec la révision du montant de la gratification et des ajouts d'exceptions sur le télétravail en stage.

La note de cadrage des stages est soumise à approbation

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : 22 POUR / 4 CONTRE

6. Double diplomation UQAC

(Annexe 6)

Laurence RICQ rappelle que le partenariat avec l'université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a été initié il y a plus de dix par un accord de mobilité étudiante ouvert aux étudiants de toutes les composantes de l'uFC. Les places réservées ayant été revues à la baisse, il a été convenu de mettre en place des programmes de doubles-diplôme qui concerne les parcours spécifiques des BUT des 2 IUT : 16 accords qui correspondent aux 16 spécialités ont été signés.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, sont invités à délibérer sur le principe d'une double diplomation.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : unanimité

7. Demandes d'ouverture à l'alternance pour l'année universitaire 2023-2024

(Annexe 7)

Laurence RICQ rappelle le processus, l'appel à projets d'ouverture de formation à l'alternance pour la **rentrée 2023-2024** a été lancé en octobre 2022. Il concerne tous les diplômes de l'uFC non ouverts à cette modalité pédagogique actuellement et les diplômes nouvellement ouverts (BUT).



La CFVU du 24/11/2022 a émis un favorable sur les intentions d'ouverture à l'alternance. Un dossier complet avec un cahier des charges, un calendrier d'alternance prévisionnel, une lettre de soutien/engagement de structures et une charte d'engagement du responsable de la formation a été demandé par la suite.

Pascal GILLON présente le tableau de synthèse des demandes d'ouverture à l'alternance soit un total de 100 parcours proposés à la rentrée 2023 qui sont repris dans une brochure sur le site de Sefocal

La plupart des composantes n'ont pas encore délivré le vote de validation de leur conseil de gestion, le vote de la CFVU se fera donc sous condition de validation par les conseils de gestion.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : unanimité

8. Questions diverses

Il n'y a pas eu de questions transmises en amont de la séance.

Laurence RICQ demande s'il y a des remarques ou des questions.

Avant de clôturer la séance, elle remercie les étudiants pour la participation à l'instance compte tenu de la tenue ce jour même des assises de la Vie étudiante.

La prochaine réunion de la CFVU aura lieu le 4 mai 2023 en présentiel

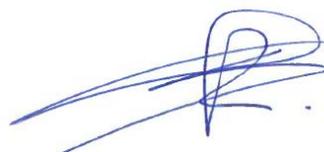
La séance est levée à 14h50

La vice-présidente Formation
en charge de la CFVU



Laurence Ricq

La secrétaire de séance



Sabine COULOT-RICHARD